32 - 09/10/2025 AMENAGEMENT ROUTE DE COLLIOURE - PLANTATIONS ARROSAGE (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales

Commune d'ARGELES-SUR-MER

CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE "ACTES":

1.1 Marchés Publics

DECISION MUNICIPALE

N° 32

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 25 janvier 2024 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal.

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET: Aménagement Route de Collioure - Plantations et arrosage.

Article 1 : Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour « l'aménagement de la Route de Collioure – Plantations et arrosage », il a été retenu :
--

L'entreprise « Palm Beach Paysages sise 66 750 Saint Cyprien » pour un montant total de 46 997,20 euros HT.

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 09/10/2025.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le:

Certifié exact.

e Maire

Antoine PARRA.

ACTE PUBLIÉ

En date du 20/10/2025

Peut faire l'objet d'un recours auprés du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Apyrikation agresie E legalite co